

**Motion du 12 mars 2008 de Mmes Maria Casares et Marie-France Spielmann:
«Renouvelons le crédit de 300 000 francs permettant de venir en aide à de jeunes
requérants en formation».**

(renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse par le
Conseil municipal lors de la séance du 25 novembre 2008)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'adoption, le 11 octobre 2000, de la motion M-108 demandant au Conseil administratif d'ouvrir un nouveau crédit de 300 000 francs au bénéfice de l'ex-«Fonds bosniaque», en élargissant le cercle des jeunes susceptibles d'en bénéficier;
- le vote, le 25 juin 2001, de la proposition PR-129 dotant une commission ad hoc d'un fonds de 300 000 francs;
- le bon fonctionnement de la commission de préavis d'attribution en faveur des jeunes requérants d'asile (ou autre) en formation, gérée par le Service social de la Ville, qui a permis à bon nombre de jeunes soit de terminer une formation à Genève avant de retourner chez eux, soit de partir avec une aide pour s'installer professionnellement dans leur pays;
- la permanence de situation de jeunes susceptibles de bénéficier de ce type d'aide;
- la nécessité de renouveler le crédit de 300 000 francs, afin de permettre à la commission ad hoc de poursuivre son mandat,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- demander à la commission de préavis d'attribution en faveur des jeunes requérants d'asile (ou autre) en formation de fournir au Conseil municipal un rapport d'activité détaillé;
- présenter au Conseil municipal un projet d'arrêté dotant la commission de préavis d'attribution d'un nouveau crédit de 300 000 francs.